

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 23 mai, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 17 mai 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 17 mai 2022.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Godwill BABALAO (sauf point 16), Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Sylvain DELANGE, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Nathalie BOUILLARD
Nathalie COLLIBEAUX à Florence DUQUESNE
Pascal DALIGAULT à Valérie DESQUESNE
Nadine LECHATELLIER à Anne ROELANDT
Patrice MÈCHE à Brigitte LAIR
Angélique MOUROCCQ à Sylvain GASCOUIN

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20220523-22_04547-DE
Date de télétransmission : 30/05/2022
Date de réception préfecture : 30/05/2022

Absents excusés :

Jean ELISABETH et Patrick FENOUIL

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 8-8-5
- en exercice : 29	- pour : 27	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 21	- contre : 0	
- votants : 27	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2022 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2022/049 - Convention triennale pour le programme de lutte collective contre le frelon asiatique avec la Fredon Normandie

Vu l'arrêté préfectoral du 7 février 2022 renouvelant la missions d'animer et de coordonner la lutte contre le frelon asiatique de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (la FREDON),

Vu les avis favorables de la Commission Transition Energétique en date du 18 mars 2022 et le Bureau communautaire réuni le 21 mars 2022 de l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN),
Vu la délibération du Conseil communautaire de l'IVN en date du 31 mars 2022

Depuis 2017, la lutte collective contre le frelon asiatique a été mise en œuvre à l'échelle du territoire considérant le risque sanitaire engendré par cette espèce. En 2021, 182 nids ont été détruits sur le territoire de l'IVN.

L'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU a signé la convention d'animation pour le programme de lutte collectivité contre le frelon asiatique et la commune peut à ce titre bénéficier de ce programme de lutte

Sur la prise en charge des coûts de destruction des nids secondaires s'opère une répartition tripartite :
Participation du Département : 30% plafonné à 110 €
Participation des administrés sur le domaine privé : forfait de 20 €
Participation de la commune : reste à charge

Il convient de souligner que pour cette nouvelle période, la participation demandée à l'administré n'est pas augmentée et demeure fixée à 20€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

∟ **APPROUVE** l'adhésion à ce dispositif pour les trois années à venir et par reconduction tacite pour les deux suivantes (soit de 2022 à 2026) ainsi que les termes de la convention afférente,

- ∠ PARTICIPE à la prise en charge des coûts de destruction des nids secondaires comme suit :
 - ∠ Participation du département : à hauteur de 30% plafonné à 110€ du coût de destruction
 - ∠ Participation des administrés sur le domaine privé : 20€
 - ∠ Participation de la commune : reste à charge.
- ∠ AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention triennale correspondante.
- ∠ AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 23 mai 2022

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

